



## DECISION DU MAIRE

### ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE

**Sinistre du 14 mars 2022**

**Dégât des eaux à la crèche collective « Les Noisetiers »  
située 2, rue de la Bataille de Stalingrad**

**N°DM01\_2022\_0094**

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°DEL01\_2020\_0160 du Conseil municipal du 14 décembre 2020 (R.D. du 15 décembre 2020) accordant délégations au Maire pour prendre les décisions relevant de certains domaines énumérés par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le 14 mars 2022 un dégât des eaux a été constaté à la crèche collective « Les Noisetiers » située 2, rue de la Bataille de Stalingrad, suite à la chute d'un radiateur dans la salle de jeux et la rupture de la canalisation de chauffage ;

Considérant que l'évaluation du montant des dommages a été déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 9 776,76 € TTC ;

### DECIDE

**Article 1 :** Est acceptée l'évaluation du montant des dommages consécutifs au dégât des eaux survenu le 14 mars 2022 à la crèche collective « Les Noisetiers », déterminée par expertise et arrêtée à la somme de 7 776,76 € TTC, franchise de 2 000 € déduite.

Cette indemnité se décompose comme suit :

- Indemnité immédiate : 6 026,63 € TTC
- Indemnité différée : 1 750,13 € TTC

**Article 2 :** Cette recette est imputée au budget communal :

Nature : 7788                      Fonction : 64

**Article 3 :** La présente décision est adressée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et au Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt.


Elle est publiée sur le site Internet de la Commune.

Par ailleurs, notification de la présente décision est faite à la MAIF - Service Sinistre - 79018 Niort Cedex 9.

**Article 4 :** Madame la Directrice territoriale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Chaville, le 6 octobre 2022



  
Signé électroniquement par :  
Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 06/10/2022  
Qualité : Mr LE MAIRE  
(Jean-Jacques GUILLET)

**Jean-Jacques GUILLET**  
Maire de Chaville

Publication le : 7 octobre 2022

Notifiée le :